

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/06/2009

Réception par le Prefet : 15/06/2009

Publication : 19/06/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-9-2-1

Séance du vendredi 12 juin 2009

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

CONVENTION DE FINANCEMENT DU CEEI POUR L'ANNEE 2009

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n°2008-5-2-3 du 12 décembre 2008 relative au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide d'attribuer une subvention de fonctionnement de 54 000 € au CEEI au titre de l'année 2009 et de prélever la dépense correspondante sur le programme F724, chapitre 65, nature 6574, fonction 90, opération 2009 F724 9999 du Budget Départemental,
- Approuve la convention de financement à intervenir précisant les modalités de versement de l'aide départementale et autorise le Président à la signer.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions